



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France
connaître, pratiquer, transmettre

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Monsieur Philippe COQUET
Président de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Membres du Comité Directeur

Mmes, MM. les Président(e)s
des Ligues Boulistes Régionales
des Comités Boulistes Départementaux

Réf. : PC/XM/0115

Objet : Candidatures au Comité Directeur de la F.F.S.B.

Villeurbanne, le 28 août 2020

Mesdames, Messieurs,

Le Bureau Fédéral porte à la connaissance de tous les membres de la F.F.S.B. que l'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la F.F.S.B. se tiendra à Dardilly le 12 décembre 2020.

Au cours de cette Assemblée, il sera procédé au scrutin secret (scrutin de liste à un tour, puis scrutin pluri nominal à un tour) à l'élection des membres du Comité Directeur.

Cette élection se déroulera selon les dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur Administratif de la F.F.S.B. qui stipulent notamment que le Comité Directeur comprend 27 membres élus pour 4 ans, majeurs, jouissant de leurs droits civiques, titulaires de la licence compétition F.F.S.B. depuis plus d'un an, au millésime de l'année et à jour de leurs cotisations.

Les déclarations de candidature doivent être établies suivant le modèle ci-joint et adressées par envoi recommandé au siège de la F.F.S.B., 63 Rue Anatole France - 69100 VILLEURBANNE, au plus tard le 28 octobre 2020 (délai de rigueur - date de la poste faisant foi) à l'attention de la Commission Nationale de Surveillance des Opérations Electorales.

La déclaration des candidatures doit respecter les dispositions des articles 5-7-5 du R.I.A. et 12-3 12-3 bis des Statuts :

- ✓ Pour les candidats à élire au scrutin plurinominal, le dépôt d'une candidature n'est recevable que s'il est accompagné de la présentation d'un projet de développement pour l'ensemble de la F.F.S.B ; il est admis que ce projet soit plus spécifique selon les compétences et la motivation du ou des candidats pour la durée du mandat du comité directeur.

Pour les candidat(e)s issu(e)s des listes éliminées, le projet déposé par les listes pour le scrutin de liste vaut projet.

- ✓ Pour les candidats à élire au scrutin de liste, le dépôt de chaque liste n'est recevable que :
 - si le(a) candidat(e), tête de liste (président(e) potentiel(le)) respecte la limite d'âge de 75 ans au jour de l'élection
 - s'il est accompagné de la présentation d'un projet de développement pour l'ensemble de la FF.S.B.
 - si chaque membre de la liste déclare son adhésion à ladite liste.

Pour tous les candidats (scrutin de liste, scrutin plurinominal et collègue « Médecin ») une photocopie de la licence fédérale en cours de validité est indispensable à toute demande de candidature.

Le Comité Directeur de la F.F.S.B. se compose de 27 membres, 25 sont répartis dans 2 collèges :

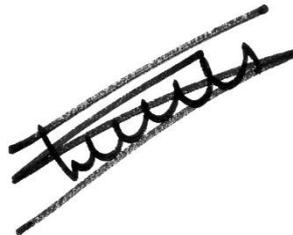
- ✓ Licencié(e)s : 24 postes (15 dont au moins 4 féminines par le scrutin de liste + 9 dont au moins 3 féminines par le scrutin plurinominal)
- ✓ Médecin licencié : 1 poste

Le 26^{ème} poste revient au représentant de la Raffa élu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours par l'Assemblée Générale du Comité National de la Raffa et le 27^{ème} poste au représentant de la Boule Bretonne également élu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours par l'Assemblée Générale du Comité National de la Boule Bretonne.

Les licenciés, qui font acte de candidature pour l'une de ces catégories, devront le préciser sur leur demande et seront élus dans le cadre de leurs collèges spécifiques.

Dès l'élection du comité directeur, ce dernier se réunit et valide le(a) candidat(e), tête de liste de la liste majoritaire comme Président(e) qui est présenté(e) à l'assemblée générale pour confirmation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe COQUET

P.S. : Les président(e)s des Comités Départementaux voudront bien donner connaissance de cette circulaire à tous leurs licenciés par le canal des présidents d'A.S., E.S.B., C.F.B.

P.J. : modèles « CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR ».